

Informations sur le cours

Inscription et annulation

On peut participer à partir de 16 ans (des participants plus jeunes sur demande). Il nous faut la signature du représentant légal. Vous pouvez vous inscrire avec un bulletin d'inscription ou par internet. L'inscription est obligatoire, mais seulement valable avec l'accusé de réception de votre paiement.

En cas d'un désistement par écrit jusqu'au délai d'inscription: remboursement total. En cas d'un désistement par écrit jusqu'au plus tard 5 jours avant le cours: une contribution aux frais de CHF 200.00 sera retenue. En cas d'un désistement après ce délai ou d'une absence non justifiée vous n'aurez plus droit à aucun remboursement. Nous vous recommandons de conclure une assurance annulation.

Véhicules

Les participants suivent le cours avec leur propre véhicule. Tous les véhicules ordinaires et toutes les voitures de course se trouvant dans un état technique irréprochable et qui sont conformes aux prescriptions sur le bruit sont admis au cours (sont admis seulement les véhicules qui ne dépassent pas la valeur limite du bruit de 89 dB (A)). Les pneus de course sans profil (slicks) sont autorisés. Votre véhicule doit arriver sur place avec le réservoir plein. L'organisateur se réserve le droit, d'exclure les participants dont les véhicules ne correspondent pas aux exigences techniques. Les frais ne seront pas remboursés.

Equipement de sécurité

Pendant tous les exercices, le port d'un casque automobile ou moto est obligatoire. Les participants apportent eux-mêmes leur casque. Le port d'une combinaison inifugeante conforme aux prescriptions est obligatoire pour ceux qui prendront part avec une voiture de course ouverte (voitures de formule). Pour les autres participants, un habillement sportif et confortable fera l'affaire.

Ceintures de sécurité: au minimum des ceintures à trois points (de série) sont demandées. Des ceintures à 4 ou 6 points d'ancrage sont également acceptées. Pour les véhicules de course et de sport automobile qui ont déjà été engagés en compétition, les mesures de sécurité les plus récentes ne sont pas requises, mais ce sont les prescriptions valables à l'époque (exigences minimales) qui doivent être remplies.

Assurances

L'assurance-accidents incluse dans le prix comporte les prestations suivantes: CHF 20'000.– en cas de décès / CHF 50'000.– en cas d'invalidité, les frais de guérison pendant 5 ans. Le participant doit s'assurer pour d'autres dommages lui-même. L'organisateur a par ailleurs contracté une assurance responsabilité civile pour couvrir les dégâts occasionnés au circuit et aux tierces personnes (sans véhicules). L'organisateur se réserve le droit de prendre recours sur le participant dans les cas de négligence grave.

Cours de pilotage international à Hockenheim

lundi/mardi, 20./21. mars 2023

mardi/mercredi, 24./25. octobre 2023

Déclaration du participant

Le/la participant(e) soussigné(e) déclare ce qui suit:

1. J'ai bien lu et compris les informations sur cette page. Je vais respecter entièrement les autres instructions de l'organisateur, de l'instructeur/responsable du cours et des personnes compétentes se trouvant au lieu du cours.
2. Je confirme que le véhicule que je vais utiliser pendant le cours se trouve dans un état technique et général irréprochable, qu'il est conforme aux prescriptions relatives au bruit qui sont applicables au lieu du cours.
3. Je sais que moi-même et mon véhicule ne sommes pas assurés par l'organisateur de manière étendue contre les risques de participation au cours (accident, dégâts matériels, responsabilité civile pour les dégâts causés à des tiers) et que je dois moi-même conclure en temps utile les autres assurances (accident, responsabilité civile, tous risques). Je sais notamment que les assurances tous risques habituelles pour véhicules ne fournissent en règle générale pas de prestations si le dégât sur le véhicule a été occasionné sur un circuit de course ou ailleurs que sur les routes publiques.
4. Je participe à ce cours à mes propres risques et périls. J'accepte notamment que l'ACS, l'instructeur/chef de cours ACS, les autres personnes auxiliaires de l'ACS et le lieu du cours n'assument aucune responsabilité contractuelle, extracontractuelle ou découlant d'un autre motif juridique pour les coûts directs et indirects et dégâts (p.ex. dommages personnels, matériels et à la fortune, dommages consécutifs, autres prétentions de tiers) que je pourrais subir ou causer pendant le cours, respectivement dans le contexte de la participation au cours (p.ex. suites d'un accident, dégâts matériels sur le propre véhicule ou sur les véhicules de tiers, autres dommages personnels ou matériels de tiers), indépendamment de l'origine du dommage et qu'une telle responsabilité est expressément et entièrement exclue.

Automobile Club de Suisse · Section Berne · Helvetiastrasse 7 · CH-3005 Berne
Fax +41 31 311 26 37 · E-mail: info@fahrkurs.ch